



Journées annuelles et AD FVS

Canton du Valais

La conférence annuelle du Forum la Vulg Suisse est une bonne occasion d'entretenir votre réseau de contacts avec d'autres conseiller-ère-s et d'en apprendre davantage sur les défis de l'agriculture du canton du Valais, hôte de cette édition. Les thèmes abordés seront communiqués avant les vacances d'été dans le programme détaillé.

Date :	Du lundi 1 septembre 2025 au mardi 2 septembre 2025
Lieu :	Landwirtschaftszentrum Visp, Talstrasse 3, 3930 Visp
Responsables :	Olivia Hartmann, AGRIDEA (olivia.hartmann@agridea.ch) Karin Oesch, Landwirtschaftszentrum Visp (karin.oesch@admin.vs.ch)
N° du cours :	25.034
Objectifs :	Les participant-e-s : • entretiennent et construisent leur réseau ; • discutent des défis et des besoins des conseiller-ère-s ; • prennent connaissance des spécificités de l'agriculture et de la vulgarisation du canton du Valais ; • approfondissent un thème prioritaire de l'agriculture et de la vulgarisation du canton du Valais.
Public :	Membres du Forum la Vulg Suisse (FVS), responsables et suppléant-e-s des services de vulgarisation cantonaux.
Méthodologie :	Exposé, partage d'expériences, visite de terrain.
Remarque :	Veuillez réserver votre chambre d'hôtel directement auprès de l'hôtel (pour les pré-réservations, voir l'encadré).

Lundi, 1 septembre 2025

09h45	Réunion du comité (comité uniquement) <i>Landwirtschaftszentrum Visp, Talstrasse 3, 3930 Visp</i>
12h15	Déjeuner à Viège <i>Landwirtschaftszentrum Visp, Talstrasse 3, 3930 Visp</i>
13h30	Assemblée des délégués, partie statutaire <i>Landwirtschaftszentrum Visp, Talstrasse 3, 3930 Visp</i>
14h15	Partie informative - Présentation de l'agriculture Valaisanne <i>Georg Bregy, service de l'agriculture VS</i> - Présentation de la vulgarisation du Centre Viège <i>Matthäus Schinner, conseiller</i>
15h15	Brèves / Présentation de projets Valaisans Walk-around, discussions <i>Divers collaborateurs.trices du centre agricole de Viège</i>
16h30	Déplacement vers Visperterminen (env. 30min) Dégustation dans la cave St. Jodern <i>Unterstalden 2, 3932 Visperterminen</i>
19h00	Soirée raclette valaisanne <i>Landwirtschaftszentrum Visp, Talstrasse 3, 3930 Visp</i>
Env. 21h00	Hébergement à Viège

Mardi, 2 septembre 2025

07h00	Petit déjeuner à l'hôtel <i>07:45 Déplacement vers l'exploitation de la famille Lengen à Zeneggen (env. 10min)</i>
08h00	Visites de l'exploitation de la famille Lengen Exploitation avec élevage laitier <i>Eschstrasse 63, 3934 Zeneggen</i>
09.15	Déplacement vers Moosalpe (env. 15min) - Randonnée sur le sentier panoramique du stand (env. 1h) - Informations sur l'exploitation d'alpage Moosalpe (<i>Dominic Juon</i>)
11.30	Apéro
12h30	Déjeuner au Restaurant Dorbia Moosalpe
14h00	Clôture de la conférence

Possibilités d'hébergement

Baxter Hotel

www.baxterhotel.ch

Bahnhofstrasse 2, 3930 Visp

Tél. 027 948 38 00

Chambre simple: à partir de 170.- (avec WC/salle de bain)

Chambre double: 230.- (avec WC/salle de bain)

+ 1.50 taxe de séjour par personne. Petit-déjeuner inclus.

Autres hôtels possibles dans la région (sans réservation préalable) : www.hotelschwarzhorn.ch, www.berginsel-oberems.ch

Informations pratiques

Tarif du cours

- CHF 50.-

Le repas le lundi soir et le programme pendant le congrès sont comprises dans le tarif du cours.

Coût supplémentaires

- 2x repas de midi à env. CHF 25.-
- Chambre simple/double avec petit déjeuner (voir les page-web des hôtels)

Vous recevrez la facture pour le forfait en même temps que la facture pour votre cotisation annuelle à l'FVS.

Vous payez directement sur place les repas de midi et la nuitée.

Inscription et délai d'inscription

[25.034](#)

Les places d'hébergement doivent être réservées par les participants eux-mêmes et ne peuvent être garanties que pour les inscriptions effectuées avant le 25.07.25 (pré-réservations).

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales d'AGRIDEA. Vous les trouvez sous https://www.agridea.ch/Terms_et_conditions/

Informations

+41 (0)52 354 97 30

kurse@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 50. – sera facturée. La facturation de frais supplémentaires reste possible, p. ex. pour les réservations qui auraient déjà été effectuées (lieux d'accueil, restaurant, hôtel, etc.).

Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux frais d'inscription.